

Mise en place d'un dispositif d'élaboration et de validation des UCARE

Mise en conformité avec les caractéristiques des blocs de compétences

- Rappel du contexte
- Explicitation de la note de service
- Echéancier
- Questions diverses

Constats au niveau des UCARE

- Pour rappel, les UCARE sont proposées et élaborées au niveau local par les centres de formation dans le cadre du dossier de demande d'habilitation.
- Le dossier est déposé auprès de la DRAAF/SRFD de chacune des régions qui l'instruit et délivre l'habilitation pour la mise en œuvre de la formation et de la certification relative au diplôme.
- Il n'existe pas de concertation inter-régionale, ni de « régulation nationale ».
- Ceci génère aujourd'hui :
 - Une offre pléthorique d'UCARE (+ de 6000 identifiés au niveau national),
 - Des UCARE parfois redondantes,
 - Une écriture des UCARE très hétérogène pas toujours produites selon une « approche compétences »,
 - Des thématiques dont l'utilité professionnelle n'est pas toujours démontrée.

Offre régionale UCARE active actuelle

DIPLÔMES	OPTIONS	UCARE actives	UCARE non actives
BP	Industries alimentaires	6	
	Educateur canin	3	
	Responsable d'entreprise agricole	93	
	Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels	2	
	Aménagements Paysagers	19	
	Responsable d'entreprise hippique	7	
Total : 130 UCARE			
BPA	Travaux de conduite et entretien des engins agricoles	6	
	Travaux des aménagements paysagers	11	
	Travaux de la production animale (élevage)	3	
	Travaux de la production animale (polyculture – élevage)	15	
	Travaux en productions horticoles	11	
	Travaux de la vigne et du vin	8	
Total : 54 UCARE			
CAPa	Jardinier paysagiste	10	
	Métiers de l'agriculture	11	
	Opérateur en Industrie Alimentaire	3	
	Travaux forestiers	1	
Total : 25 UCARE			
UCARE identifiées actives en Pays de la Loire		209	475

Demande du MAA :

- Etablir une liste nationale, consultable, des UCARE habilitées par les régions qui satisfasse aux exigences de France Compétences.



- Garantir la qualité des certifications portées par le MAA, dont les UCARE sont un des éléments importants
- Mettre en conformité les UCARE existantes ou futures avec les caractéristiques des blocs de compétences

Les éléments utiles à l'instruction d'une UCARE

- Une UCARE ne fait pas l'objet d'une habilitation indépendante.
- Chaque UCARE est présentée dans le cadre du dossier de demande d'habilitation de l'organisme de formation à la mise en œuvre des UC pour un diplôme donné ou de son actualisation.
- Une UCARE est donc une partie intégrante d'un diplôme précis et elle s'apprécie au regard des autres unités de ce diplôme

Dispositif national de gestion des UCARE

Ce dispositif national doit assurer la conformité des UCARE aux caractéristiques d'un bloc de compétences.

Il vise particulièrement à :

- établir un registre national des UCARE proposées par les centres de formation et jugées recevables par les Services régionaux de la formation et du développement (SRFD) des DRAAF ;
- assurer au niveau national la qualité de la rédaction des UCARE,
- proposer aux OF , des UCARE déjà mises en œuvre par d'autres organismes de formation;
- préserver l'initiative régionale et locale dans la création d'UCARE.

Création d'un registre national des UCARE

- Ce registre national a pour objet :
 - de recenser toutes les UCARE des régions mises en œuvre au niveau national.
 - d'harmoniser nationalement les UCARE, d'assurer leur qualité et leur conformité aux blocs de compétences.
 - de mettre à disposition l'ensemble des éléments constitutifs de chacune des UCARE afin de faciliter le travail des centres désirant mettre en œuvre une UCARE qui existe dans d'autres régions.
- La création, le suivi et la maintenance de ce registre sont confiés à Agrosup Dijon dans le cadre de sa mission dans le dispositif national d'appui (DNA).

Fonctionnement du registre national

- Le registre national est constitué des UCARE qui sont créées à l'initiative des organismes de formation et validées par les DRAAF/SRFD dans le cadre des dossiers de demande d'habilitation ou d'actualisation.
- Seules les UCARE inscrites dans le registre national des UCARE et validées par les DRAAF/SRFD dans le cadre d'un dossier de demande d'habilitation à la mise en œuvre des UC peuvent être proposées par les organismes de formation.

Fonctionnement du registre national (suite)

- Le registre national des UCARE sera accessible sur le site internet de l'enseignement agricole <https://chlorofil.fr/>.
- Les DRAAF/SRFD sont chargés de transmettre les documents nécessaires à l'inscription des UCARE à Agrosup Dijon qui assure le suivi et la mise à jour du registre national. Agrosup Dijon est également chargé d'apporter un appui aux services instructeurs aux différentes étapes de l'instruction des documents relatifs aux UCARE.

Création d'une UCARE et inscription au registre national

- Tout organisme de formation peut proposer la création d'une nouvelle UCARE:
 - Dans un premier temps, le centre transmet à sa DRAAF/SRFD les documents 1 et 2 de l'annexe 2, à savoir : opportunité de la création de cette UCARE et la fiche descriptive d'activités (FDA) (doc. numérique)
 - La DRAAF/SRFD statue sur la recevabilité de la demande, après consultation du registre national.
 - Transmission de la décision à l'organisme de formation dans un délai d'un mois.
 - Consultation possible de la DRAAF/SRFD auprès d'Agrosup Dijon avant de se prononcer sur la recevabilité de l'UCARE.

Création d'une UCARE et inscription au registre national (suite)

- Dans un deuxième temps, lorsque l'UCARE est recevable, l'OF transmet à la DRAAF/SRFD l'ensemble des documents relatifs à l'UCARE (annexe 2 – diapo suivante) dans le cadre du dossier de demande d'habilitation de la formation ou de son actualisation.
- Avant de se prononcer sur l'habilitation, la DRAAF/SRFD transmet l'ensemble des documents relatifs à l'UCARE à Agrosup Dijon qui procède dans un délai d'un mois maximum à une harmonisation de la rédaction de l'UCARE si nécessaire.
- Après habilitation par la DRAAF/SRFD, Agrosup Dijon inscrit l'UCARE au registre national.

Les éléments utiles à l'instruction d'une UCARE

(annexe 2 de la note de service du 11/05/2020)



- **Document d'opportunité** (document 1)
 - document décrivant et justifiant l'opportunité de la création de cette UCARE par la présentation de la démarche d'élaboration de l'UCARE ;
- **Fiche descriptive des tâches/activités : FDA** (document 2)
 - document contenant la liste des tâches de la fiche descriptive d'activités (FDA) correspondant à la thématique (les tâches complémentaires seront mises en évidence par rapport au référentiel professionnel).
- **Situations Professionnelles significatives: les SPS** (document 3)
 - Construites à partir des situations de travail locales identifiées auprès des professionnels
 - Elles représentent les situations-clés qui rendent particulièrement compte de la compétence de la personne qui réalise l'activité correspondant à l'UCARE.
- **Capacités de l'UCARE et modalités d'évaluation** (document 4)
 - L'UCARE est constituée d'une capacité globale et de deux capacités intermédiaires.
 - La rédaction des capacités intermédiaires s'appuie sur les situations identifiées qui doivent déterminer les critères d'évaluation (un à trois par capacité).
- **Fiche de descripteurs de compétences** (document 5)
 - Expression globale et synthétique de la finalité du travail pour le professionnel, c'est-à-dire formulation qui précise les objectifs à atteindre ou à maîtriser par une mise en œuvre contextualisée des activités concernées par la fiche

Mise en conformité et inscription au registre national des UCARE existantes

- Des différentes spécialités du CAPA
- Des options rénovées depuis le 1^{er} mars 2017 du BP délivrées par UC

Première étape : établissement, au niveau régional, d'une liste d'UCARE dont les organismes de formation demandent le maintien

- Les SRFD mettent en place un dispositif permettant de sélectionner, dans chaque région, les UCARE répondant à la définition d'une UCARE et à celle d'un bloc de compétences et de supprimer celles qui ne sont pas conformes.
- La DRAAF/SRFD demande à chaque organisme de formation de :
 - désigner un interlocuteur unique pour les UCARE de l'organisme de formation;
 - transmettre à la DRAAF/SRFD une liste des UCARE dont l'organisme de formation demande le maintien ;
 - transmettre, pour chaque UCARE que l'organisme de formation souhaite conserver l'ensemble des documents relatifs à l'UCARE (annexe 2).

Mise en conformité et inscription au registre national des UCARE existantes (suite)

- **Deuxième étape : instruction des UCARE recensées et harmonisation au niveau national des UCARE**
- Les DRAAF/SRFD réalisent une première instruction des documents relatifs aux UCARE transmis par les organismes de formation. Lors de cette instruction, les DRAAF/SRFD peuvent mobiliser l'appui d'Agrosup Dijon.
- Les DRAAF/SRFD procèdent à un premier niveau de contrôle de conformité et d'harmonisation régionale.
- Les documents relatifs à l'habilitation des UCARE conservées sont transmis par les DRAAF/SRFD à Agrosup Dijon qui procède à une harmonisation de la rédaction des UCARE si nécessaire et à leur inscription au registre national.
- Seules les UCARE inscrites au registre national pourront faire l'objet d'une demande d'habilitation (dans le cadre du dossier de demande d'habilitation ou de son actualisation) et donc d'une mise en œuvre par les organismes de formation.

Dans le cas où plusieurs UCARE dont les thématiques et donc les capacités, sont très proches ou similaires, sont proposées par les niveaux régionaux, Agrosup Dijon procède à une harmonisation et une seule UCARE est inscrite au registre national.

Échéances régionales

- Regroupement des référents UCARE Pays de la Loire le **1^{er} juillet 2020**.
- Chaque établissement communique au SRFD la liste des UCARE qu'il souhaite conserver pour chacune de ses formations UC, avec le document d'opportunité demandé dans le dossier d'habilitation, avant le **28 août 2020**.
- Regroupement des groupes de travail régionaux par secteur professionnel (PA – PV et AM) le **9 septembre** et **16 septembre**: pour déterminer les UCARE à conserver, regrouper et/ou retravailler
- **Journée complémentaire éventuelle le 9 ou 16 octobre 2020 pour finalisation des choix retenus.**
- Réécriture des UCARE à partir du 9 ou 16 octobre par les centres
- Transmission par les centres à la DRAAF/SRFD des documents relatifs à chaque UCARE retenue par les groupes de travail avant le **31 décembre 2020**.
- **Courant janvier 2021**, un groupe de travail expertisera les UCARE produites par les centres.

Échéances nationales

- Suite à l'harmonisation régionale, l'ensemble des documents relatifs aux UCARE sélectionnées devra être transmis par les DRAAF/SRFD à Agrosup Dijon au plus tard le **28 février 2021**.
- **A compter du 30 juin 2021**, seules les UCARE inscrites au registre national pourront faire l'objet d'une actualisation des dossiers de demande d'habilitation et être mises en œuvre.
- Les UCARE non conformes ne pourront plus être mises en œuvre à compter du **1er août 2022**.

Éléments de définition d'une UCARE

- Une UCARE est destinée à permettre le **développement de capacités professionnelles**, correspondant à la maîtrise de techniques, de savoir-faire spécifiques à des configurations particulières d'emploi, non prises en charge par le référentiel national, mais cohérentes avec le périmètre de l'activité professionnelle définie par le diplôme.
- Une UCARE est **évaluée en situation professionnelle**
- La capacité validée au travers de l'UCARE correspond à un **bloc de compétence**.
- L'UCARE peut correspondre :
 - A des activités spécifiques identifiées dans le référentiel d'activités du diplôme,
 - A des activités complémentaires identifiées localement et favorables à l'employabilité et à l'insertion professionnelle.

Les caractéristiques d'un bloc de compétences :

- **Critère de cohérence** : Un bloc doit être cohérent avec les autres blocs de la certification.
- **Critère d'homogénéité** : Assemblage de plusieurs compétences.
- **Critère d'utilité professionnelle** : La contribution du bloc au périmètre de l'activité professionnelle doit être démontrée.
- **Critère d'évaluation spécifique** : Un bloc doit pouvoir être certifié indépendamment.
- **Critère certificatif** : Le certificateur doit délivrer un document certificatif de l'acquisition du bloc.

BP Aménagements Paysagers: Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Critères	Modalités d'évaluation
RNCP34214BC01 Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager	- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	- Identification des caractéristiques et des principaux mécanismes à l'œuvre dans les écosystèmes Le candidat maîtrise les principes de base de la physiologie végétale et caractérise les processus de fonctionnement de l'écosystème - Évaluation des impacts des pratiques d'aménagement paysager sur les écosystèmes Le candidat situe les pratiques de l'aménagement paysager à partir des fonctions et usages de l'espace au regard de la préservation des ressources et du fonctionnement de l'écosystème	Evaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix
	- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage	- Contextualisation de l'activité professionnelle de l'aménagement paysager Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard des enjeux et orientations actuels de l'aménagement paysager - Construction d'une position professionnelle Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail en aménagement paysager et le contexte socio-économique du secteur	Evaluation en situation professionnelle ou selon une autre modalité au choix
RNCP34214BC02 Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement	- Préparer le travail pour un chantier	- Diagnostic du chantier Le candidat analyse le contexte de son intervention : il repère les caractéristiques techniques du chantier et les met en adéquation avec le contexte et la commande - Opérationnalisation de la commande Le candidat définit un mode opératoire et met en place les conditions favorables à son intervention	Evaluation en situation professionnelle
	- Coordonner le travail sur le chantier	- Coopération A partir des consignes générales données par un supérieur, le candidat travaille avec ses collègues et ajuste son activité pour répondre à la commande - Supervision de l'avancée du travail Le candidat régule l'activité sur le chantier et veille à l'avancée générale des travaux	Evaluation en situation professionnelle

BP Responsable d'Entreprise Agricole : Blocs de compétences

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Modalités d'évaluation
RNCP29257BC01 Se situer en tant que professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant - Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation 	
RNCP29257BC02 Piloter le système de production	<ul style="list-style-type: none"> - Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements - Gérer le travail 	Evaluation en situation professionnelle
RNCP29257BC03 Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	<ul style="list-style-type: none"> - Combiner les différentes activités liées aux productions - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite des productions 	Evaluation en situation professionnelle
RNCP29257BC04 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers - Réaliser des choix pour l'entreprise en matière fiscale et juridique 	Evaluation en situation professionnelle
RNCP29257BC05 Valoriser les produits ou services de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> - Commercialiser un produit ou un service - Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif 	Evaluation en situation professionnelle
RNCP29257BC06 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi (UCARE) (UCARE A Transformation ou UCARE B Services ou UCARE C Production) 	Evaluation en situation professionnelle
RNCP29257BC07 S'adapter à des enjeux professionnels particuliers	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir-faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi (UCARE) (UCARE « libre », y compris nouvelle UCARE A, B ou C, à l'exclusion de ce qui est déjà traité dans le référentiel national et sans redondance avec UC6). 	Evaluation en situation professionnelle